



Madame la Présidente,

Vous nous conviez à un CE exceptionnel avant de valider votre projet de découpage des CHSCT de l'activité Fret SNCF.

Une nouvelle fois, la CFDT vous rappelle qu'elle n'est pas contre le découpage à proprement dit mais contre son contenu.

En effet, sur certains sites vous envisagez de transférer les CRML dans les unités exploitation. Ces Agents de Conduite, sous la hiérarchie Exploitation, n'auraient plus d'IRP spécifiques pour faire valoir leurs droits. Or, le statut, la réglementation du travail, la rémunération, et de nombreux accords d'entreprise, reconnaissent et traitent de la spécificité conduite.

La CFDT ne peut cautionner cette évolution de fonctionnement.

Pour la CFDT, les CRML doivent être sous la hiérarchisation de la traction et dépendre des IRP Traction. Il s'agit de fondamentaux de la sécurité, de la formation, du parcours professionnel des agents et de la qualité de l'organisation de la production, en particulier en opérationnel.

Madame la Présidente, comment voulez vous qu'un exploitant puisse gérer les conditions de travail d'un Agent de Conduite ainsi que le respect de la réglementation lui incombant ?

Là n'est pas notre seule inquiétude :

- Comment seront gérés les parcours professionnels de ces agents, s'ils y ont toujours accès ? Dans un délai très court les dirigeants des UE ne voudront plus laisser partir ces ADC car ils seront obligés d'en reformer d'autres.
- Qui leur dispensera les 4 JFC annuelles, s'ils y ont toujours le droit ? Car là-aussi les dirigeants des UE ne trouveront plus ces formations indispensables.
- Comment ces CRML seront-ils tenus informés des directives Traction ?
- Comment ces CRML seront-ils informés des « Avis Urgent » affichés dans les UT
- ETC

Comme vous le voyez Madame la Présidence, trop de questions restent en suspend pour que notre délégation puissent avaliser ce projet.

La sécurité des Cheminots et la sécurité des circulations ne sont pas des valeurs dérisoires que la direction de l'entreprise et les représentants du personnel peuvent balayer d'un revers de la main.

La CFDT restera le garant du haut niveau de formation, de sécurité, de parcours professionnel de l'ensemble des cheminots, Agents de Conduite y compris.

La délégation CFDT